

Service TERRITOIRES

Monsieur le Président
Couesnon Marches de Bretagne
Parc d'activités Coglès Saint Eustache
Saint-Etienne-en-Coglès
35460 Maen Roch

Objet : Modification n°1 PLU
de Rimou
Dossier suivi par :
Annelise Ferré-Pellé
02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21
annelise.ferre@bretagne.cha
mbagri.fr

Rennes, le 25 mars 2025

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé le dossier de modification n°1 du PLU de Rimou, en vue de recueillir l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet porte sur la création d'un STECAL d'une superficie de 2700 m², pour permettre à l'entreprise de travaux agricoles implantée en entrée de bourg, d'évoluer et notamment de construire des locaux administratifs séparés des bâtiments techniques.

La création du STECAL est accompagnée d'une OAP, afin d'assurer un aménagement de qualité valorisant l'entrée de bourg.



Le STECAL prend appui sur les parcelles cadastrales qui ne correspondent pas à la limite de l'ilot agricole pour la parcelle OA 1225.

Adresse de correspondance :
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex

02 23 48 23 23
bretagne.chambres-agriculture.fr

Nous émettons un avis favorable à la modification n°1 prenant en compte la réalité de l'occupation du sol pour la limite nord. De façon à ce que l'aménagement paysager exigé dans l'OAP soit réalisé sur le talus et non sur l'espace exploité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président,
Loïc Guines